



INSTRUMENTS D'APPUI

Fascicule 3 : Garanties

Garantie des apports en fonds propres

CCG/organisme du capital investissement

Offre :

DAMANE capital risque

Objet :

Garantie des apports en fonds réalisés par les sociétés de capital-risque

Eligibilité : TPE, PME, Start-up

Descriptif :

Garantie de 60 % des apports en fonds propres et quasi-fonds propres pour les projets innovants et 50% pour les autres projets

Condition :

Sociétés de droit marocain, non cotées en bourse, et sociétés n'ayant pas fait l'objet de redressement judiciaire à la date de l'apport des fonds

Cycle de vie :

Création d'entreprise, Démarrage de l'activité, Développement/Croissance

Finalité :

Investissement

Contact :

Consulter la liste des structures labellisées par la CCG



scannez le code qr